**Formation sur les droits des travailleurs de plateforme (projet CEPASSOC), 5 oct 2023**

Introduction :

Lirvre de Michael McCan – *Rights at work* qui est une étude qui porte sur rôle joué par droits subjectifs dans les mvmts sociaux. Montre dans ce livre à qel pt sont fausses les représentations hypernaïves et condescendantes qui consistent à croire qu’enjeu est seulement d’ouvrir le droit aux gens alors qu’individus dans mvmts sociaux entrent dans liens très diff avec les droits selon les mvmts des contestations

Pas de revendications d’abord qui dans un 2nd tps investissent sur le terrain juridique. Les droits sont là d’abord, fournissent des ressources discursives pr que gens expriment sentiments d’injustice et désignent responsables. Droit n’est pas qu’une arme stratégique que des revendications sociales vont investir. Gens vont investir des revendications à partir du moment où vont prendre connaissance de leurs droits.

**Jonathan Selam (intervenant) : Les travailleurs de plateforme, quel statut ?**

Actualité ; uber pr JO veulent acquérir statut de chauffeur VTC + facilement et programme depuis 2017 où cout de formation VTC offert.

Autre actu ; ville de toulouse bloque organisation des exams pr devenir chauffeurs de vtc donc uber s’insurge.

Sur les plateformes, tt est qst d’apparence et d’habillage juridique. Condamnation au pénal de Deliveroo est déjà arrivée pr habillage juridique fictif.

*Statuts d’emploi connus classiquement encore valables aujd ?* Pb quant aux déf°.

Loi d’orientation des mobilités du 24 déc 2019 & loi 8 aout 2016. Proposition de directive euro du 9 déc 2021 sur protection des travailleurs de plateforme numérique.

Déf° du salarié construite par la jp (lien de subordination, salaire et contrat de travail).

Travailleur indép est libre, va négocier prix de sa presta avec son client et aucun lien de subordination avec donneur d’ordre directement. Qst de la fausse indépendance de ces travailleurs, cdc° s’intéresse à la requalification de ces relations de travail : va regarder la réalité du travail de livreur ou de chauffeur. Subordination déguisée ? Pas d’uniformité dans la jp. Arrêt *Take it easy* où lien de subordination reconnu pcq géolocalisation et possibilité de sanctionner le chauffeur par le biais de déconnexions.

Arrêt tuber, chauffeur uber peut pas constituer sa propre clientèle (alors qu’une des caractéristiques d’un travailleur indép).

Exemple de la complexité de la question dans l’Arrêt *Viacab* 12 janv 2022 où besoin d’analyse concrète des conditions effectives de l’activité.

Evolutions viennent du droit européen ; directive 9 déc 2021 sur protection des trav de plateformes numériques. Art 4 présomption légale de salariat, et art 11&12 qui portent sur le contrôle de l’algorithme. Il doit y avoir présence humaine et attention particulière apportée à la transparence derrière cet algo. Qst est ce que l’algo peut véritablement remplacer le lien de subordination humain, déshumanisation du contrôle.

**Elise: Quelle protection sociale pour les travailleurs de plateforme en France ?**

Présomption de travailleur indépendant art L8221-6 cdt.

Importance lien de subordination juridique art L311-11 CSS. Déf° du travail dépendant art L311-2 CSS qque soit le statut de la prsn, si est dans la relation de dépendance par rapport à un donneur d’ordre, va ê affilié à donneur d’ordre.

Ordonnance 6 avril 2022 pour renforcer l’indépendance des travailleurs de plateforme et indiquer thèmes sur lesquels il fallait ouvrir négociations collectives (comme le dvpt des compétences professionnelles).

Dans protection sociale, maladie et famille incluses. Différente selon les salariés ou non-salariés.

En 2022 décret sur la retraite progressive, 26 avril 2022. Situations où retraite progressive pas possible (par ex salariés payés par un forfait annuel en jours).

Cotisations plafonnées à 2.03% du SMIC.

Juge va requalifier en contrat de travail s’il y a une subordination juridique. Art L5422-7 cdt où droit au chômage peut ê réclamé puis restitué si requalification en salarié.

Barbara Pali (maitresse de conférences à Nancy).

Donna Kesselma : Les syndicats face au travail de plateforme numérique.

Natalia (situation des travailleurs de plateforme au Brésil) ; considérés autonomes en général. Grpe de travail tripartite par le gouv brésilien.

**Lila Berger (s’intéresse aux travailleuses de plateforme) :**

Plateforme wecasa, fonctionne comme uber avec un algorithme. Pour garde d’enfants, ménage, beauté, etc. Système concurrentiel et atomise les travailleuses. Mise en concurrence des travailleuses pr voir rapidité de leurs réponses aux dmdes et à notation. Dévotion à l’entreprise attendue pcq mise à disposition temporelle doit ê appréciée très largement.

Déshumanisation du contrôle et subordination très forte mais pas discutée entre les travailleuses.